

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



Numéro 12

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Les immigrés : une perspective historique en France pour la période 1962-1999

Bernard AUBRY

Direction régionale de l'INSEE Alsace¹

Introduction : un fichier historique des recensements

Parmi les différentes sources d'information qui permettent de connaître la population immigrée du point de vue quantitatif, le recensement joue un rôle essentiel. Malgré ses faiblesses, il présente une cohérence certaine dans le temps et dans l'espace, du moins au niveau de la métropole : l'ensemble de la population est observée et, si les exploitations exhaustives sont souvent peu riches en variables (sauf pour le RP99), les exploitations par sondage (au vingtième, au cinquième ou au quart) permettent d'engager des travaux d'analyse sur un éventail étendu de thèmes.

Le plus souvent, les analyses historiques effectuées à partir des recensements conduisent à juxtaposer les tableaux obtenus séparément pour chaque collecte. L'originalité de la démarche réside dans la possibilité offerte d'examiner simultanément les informations des différentes collectes regroupées en un fichier unique de variables harmonisées (fichier Saphir). De ce fait tous les croisements sont possibles. L'année du recensement apparaît alors comme une variable au même titre que les autres.

Il faut bien noter que, contrairement à ce qui se passe avec le panel de l'échantillon démographique permanent (EDP), les individus ne sont pas appariés d'un recensement à l'autre. Le fichier Saphir n'est donc pas un panel d'individus. Il peut être vu comme un panel de générations que l'on peut suivre par département ou pays de naissance. L'avantage de ce fichier historique par rapport à l'EDP est d'autoriser des études sur des populations peu nombreuses. Toutes les analyses présentées dans ce document peuvent être a priori poursuivies par régions et départements. Elles peuvent l'être également pour tout ensemble de communes pour autant que l'incertitude aléatoire (inhérente au fait que l'on travaille sur les exploitations par sondage) autorise une fiabilité suffisante au regard des exigences de l'analyse.

Une sélection d'informations

Soulignons que cette communication n'a pas de valeur démonstrative, sinon celle de proposer une sélection de données historiques, si possible originales, sur la population immigrée. Elle ne prétend donc pas confirmer ni infirmer telle ou telle hypothèse.

Compte tenu de la masse d'informations potentiellement exploitables, il a fallu faire des choix. Aussi les premières pages se limitent-elles à l'examen détaillé de la population née au Maroc. Cette population est suivie par générations regroupées souvent en groupes de trois

¹ Je tiens tout particulièrement à remercier Jean-Claude SEBAG (INSEE, direction générale) qui, ayant émis le projet de présenter une communication au colloque, avait souhaité utiliser la version ménages du fichier Saphir (fichier historique des recensements, alors en cours d'achèvement à la DR d'Insee-Alsace) en vue de présenter des séries utiles à une meilleure connaissance de la population immigrée. Il était prévu que J.C. SEBAG complète la présente communication en développant des analyses faisant appel à des données issues d'autres sources (enquêtes emploi, éducation nationale notamment). Des contraintes extérieures ne lui ont malheureusement pas permis de mener à bien ses projets. Par ailleurs, il me faut dire ma gratitude à Claire GLENAT, et à Jacques POSTIC sans qui je n'aurais pu venir à bout d'un travail qui a consisté à réunir en un même fichier l'essentiel de l'information collectée lors des six derniers recensements de la population. Merci également à Christine FRIEDRICH qui a bien voulu m'aider à la mise en forme du document.

générations (auquel cas on note G3), parfois en cinq (G5), voire en 9 générations (G9) désignées par le centre de la classe. Ainsi la génération G3=1955 correspond-t-elle aux personnes nées en 1954, 1955 et 1956.

Le choix de la population marocaine se justifie par le fait que les effectifs de cette nationalité sont nombreux et que, contrairement à d'autres groupes similaires, les séries existent depuis 1962 (à cette date, le nombre de modalités relatives au pays de naissance et à la nationalité est plus limité ; par ailleurs les informations liées à la population née en Algérie sont quelque peu perturbées par les événements de l'époque).

Aux recensements de 1968 et suivants, les modalités sont plus nombreuses de sorte que l'on peut suivre de façon à peu près cohérente les effectifs pour environ 65 nationalités.

Dans ce papier, on privilégie deux angles d'observation :

- Le suivi des générations (partie I). On prend une génération (ou un groupe de générations) et l'on suit les immigrés de recensement en recensement. Dans certains cas on distingue parmi les personnes observées celles qui étaient déjà présentes en métropole au recensement n-1 des autres nouvellement arrivées. Parfois le chiffre de la population marocaine est confronté à d'autres origines.
- Les changements de structure (partie II) intervenus dans le temps, en distinguant la perspective longitudinale (par génération) de la perspective transversale (par âge). En l'occurrence on suit les transformations intervenues au titre de *cinq* générations centrées sur l'année 1945 (23 ans en 1968, 37 ans en 1982, 54 ans en 1999) et, simultanément, on suit les changements intervenus chez les personnes âgées de 23, 37 et 55 ans (en fait des groupes d'âge quinquennaux centrés sur 23, 37 et 55 ans). On cherche ainsi à voir comment évolue la « *distance* » qui sépare une communauté immigrée de la population française correspondante, pour autant bien sûr que cette « *distance* » puisse être exprimée par des différences sur des pourcentages.

Première partie : Suivre les générations d'un recensement à l'autre

A - Flux et effectifs recensés

Le tableau 1 donne le nombre des arrivées au cours de chacune des six dernières périodes intercensitaires. Il s'agit des personnes immigrées (nées au Maroc, de nationalité marocaine ou devenues Françaises par acquisition). Les chiffres, qui correspondent à des flux migratoires, ont été ramenés à un an pour rendre les résultats comparables (en effet, la durée des périodes intercensitaires est inégale et varie de 6 à 9 ans).

Il apparaît clairement que les arrivées ont été particulièrement nombreuses entre 1968 et 1975. Les immigrés étaient alors des personnes nées surtout entre 1935 et 1955. L'âge modal à l'arrivée en France était de 25 ans environ. Ultérieurement les flux ont nettement diminué cependant que la part des enfants augmentait (conséquence du regroupement familial).

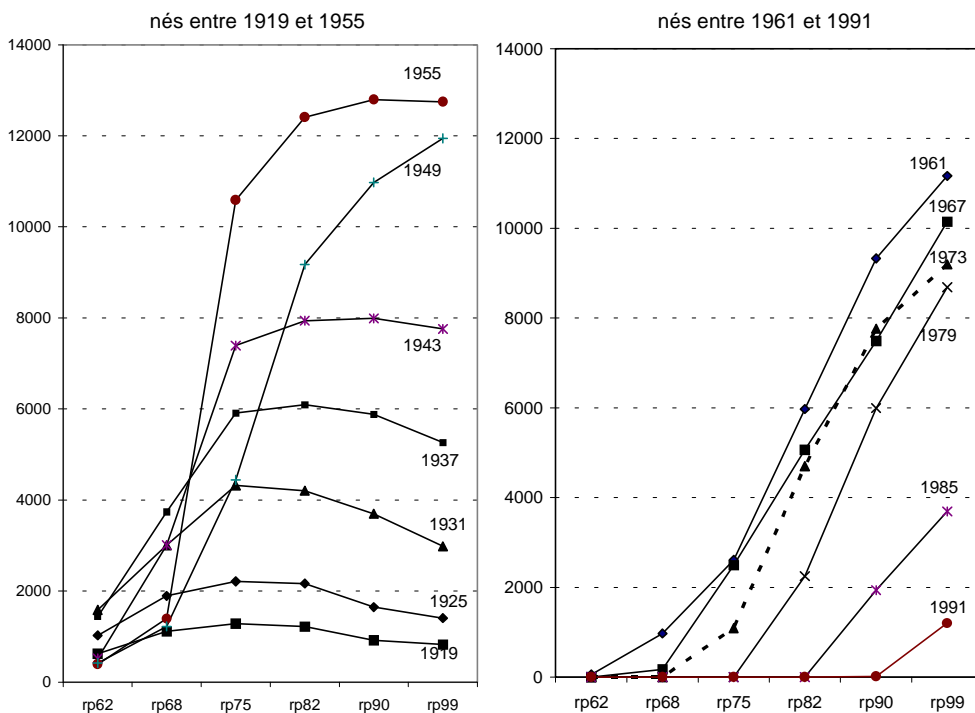
Les effectifs recensés

TABLEAU 1 : LES FLUX ANNUELS D'ENTRÉES D'IMMIGRÉS MAROCAINS PAR GÉNÉRATION

Génération (G3)	Période intercensitaire					
	1954-62	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
1931	515	785	604	159	77	55
1934	558	905	776	208	88	47
1937	493	1 144	1 014	270	110	45

	1954-62	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
1940	225	1 288	1 359	396	139	73
1943	178	1 057	1 758	472	208	80
1946	128	717	2 300	590	228	90
1949	138	441	3 272	983	365	141
1952	158	285	2 602	1 225	429	167
1955	150	344	1 223	1 517	555	241
1958	118	407	651	1 629	805	292
1961		394	619	1 134	1 052	386
1964		315	745	690	1 072	536
1967			918	755	863	683
1970			777	925	690	663
1973			386	1 023	661	641
1976				1 053	746	686
1979				664	840	688
1982					704	503
1985					434	418
1988					193	359
1991						181

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES IMMIGRÉS MAROCAINS PAR GÉNÉRATION



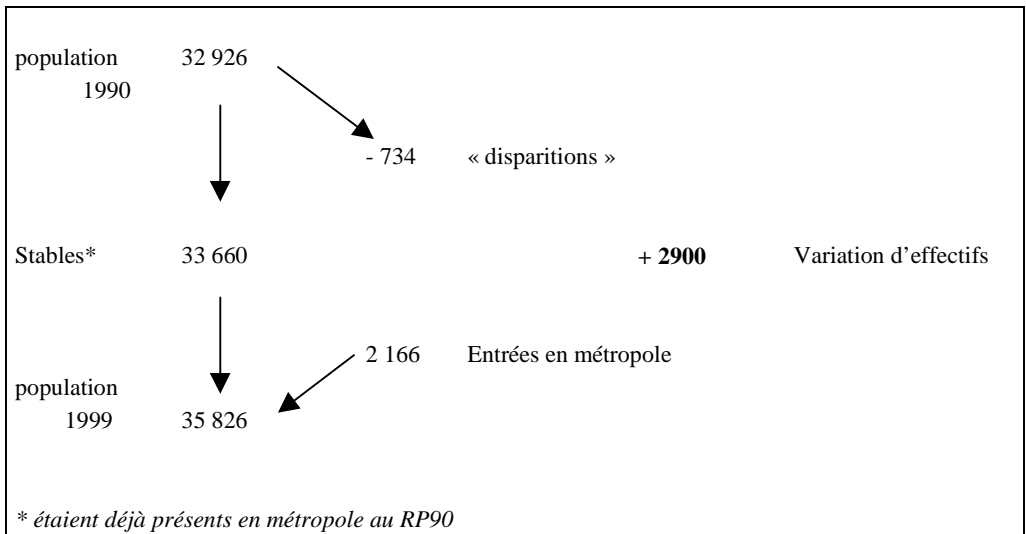
Les courbes apparaissent très régulières dans l'ensemble. Les effectifs des générations nées avant 1950 plafonnent ou entament un processus de régression dû à l'effet conjugué des retours et de la mortalité. Ceux des générations nées autour de 1955 croissent, de même que ceux des plus jeunes. Le parallélisme entre les courbes est assez bien marqué, avec toutefois certaines irrégularités. Ainsi entre 1990 et 1999, la courbe relative aux personnes nées en 1973 (26 ans au dernier recensement croît plus faiblement que celles qui l'entourent (alors que les flux sont du même ordre, cf. tableau 1).

Les effectifs présents à un recensement ne correspondent évidemment pas au cumul des flux migratoires puisqu'une partie de la population disparaît. Les uns meurent, d'autres retournent au pays. D'où l'étape suivante qui propose de faire un bilan comptable des effectifs d'un recensement à l'autre.

B - L'enchaînement des effectifs

Soient les personnes nées en 1954, 1955, 1956 (ensemble noté G3 = 1955) immigrées marocaines (nées au Maroc, de nationalité marocaine ou françaises par acquisition)².

SCHÉMA : D'UN RECENSEMENT À L'AUTRE : BILAN COMPTABLE DE LA GÉNÉRATION 1955 (G3) DES IMMIGRÉS MAROCAINS



Lecture du schéma - Au recensement de 1990, on a enregistré 32926 personnes immigrées d'origine marocaine nées au cours des années 1954, 1955, 1956. Au recensement suivant, en 1999, elles étaient 35826. L'augmentation de 2900 personnes. Cette variation est confrontée au nombre des entrées en métropole au cours de la période intercensitaire : 2166 personnes

Le schéma permet d'effectuer un bilan comptable sur la base des données observées au recensement *n* (en l'occurrence pour l'effectif total résidant en métropole au RP99 et pour les flux d'entrée en métropole) et au recensement *n-1* (pour les effectifs résidant en métropole au RP90).

² À ce propos il faut souligner le fait que l'on ne peut isoler, dans la population devenue française, les personnes nées au Maroc qui avaient précédemment une nationalité autre que marocaine ou française. On fait l'hypothèse que les personnes nées au Maroc et devenues françaises sont assimilables au groupe des Marocains immigrés.

On constate que le nombre des entrées (2166) est inférieur à l'augmentation des effectifs. En bonne logique, les chiffres sont contradictoires dans la mesure où la différence entre le solde de la population et les entrées en France doit être positive par construction. Cette différence positive correspond aux disparitions : décès, départs à l'étranger (souvent des retours au pays).

Comment expliquer un chiffre de disparitions négatives ?

Une première explication renvoie au fait que les données proviennent des exploitations par sondage, données entachées par une certaine imprécision.

Mais quand les écarts sont répétés ont s'ils sont importants, il faut chercher d'autres causes. C'est par exemple ce qui se passe si des personnes qui avaient été enregistrées au recensement précédent ont été omises au recensement suivant.

Mais il y a aussi une autre explication. Rien ne prouve en effet que les *mêmes* personnes, *même* avec un statut identique, n'ont pas effectué des déclarations contradictoires à l'occasion de recensements successifs. Ainsi il se peut que des personnes originaires du Maroc se soient tantôt déclarées comme Françaises de naissance, tantôt comme immigrées.

Quelle que soit l'explication, on constate que des disparitions négatives ne sont pas rares. Le tableau 2 donne les « disparitions » des immigrés d'origine marocaine calculées pour les cinq périodes intercensitaires. Le chiffre des disparitions au titre des immigrés est décomposé en deux groupes, selon que les personnes se sont déclarées de nationalité marocaine ou française par acquisition.

TABLEAU 2 : LES « DISPARITIONS » DES IMMIGRÉS MAROCAINS (GÉNÉRATIONS 1955, G3)

Période	Âge	Effectifs des immigrés	Solde	Arrivées	« Disparitions »		
					Total	dont Marocains	dont Français par acquisition
		1	2	3	4 = 3 - 2	5	6
1962-68	13	3 664	2 404	2 064	- 340	- 88	- 200
1968-75	20	13 320	9 656	8 560	- 1 096	-965	- 461
1975-82	27	27 512	14 192	10 620	- 3 572	- 3 301	- 709
1982-90	35	32 926	5 414	4 440	- 974	1 002	- 2 320
1990-99	44	35 826	2 900	2 166	- 734	3 830	- 4 755

Noter que le total des colonnes 5 et 6 n'est pas égal au chiffre figurant dans la colonne 4. L'écart est dû aux personnes nées au Maroc, mais qui ne sont ni de nationalité française, ni de nationalité marocaine.

S'agissant de l'ensemble des immigrés, on constate que les « disparitions » sont toujours négatives, quelle que soit la période intercensitaire.

Pour l'ensemble du groupe des immigrés, le chiffre des « disparitions » est surtout élevé pour la période 1975-82 qui correspond en même temps aux flux d'arrivées les plus nombreux (col 4). En pourcentage par rapport à la population de référence (par convention moyenne des populations aux deux recensements successifs), cela correspond à environ 17%, ce qui est beaucoup.

Noter aussi, mais cela est moins étonnant, que la série des immigrés ayant conservé leur nationalité marocaine (col 5) est devenue fortement positive au titre des deux dernières périodes, cependant que celle des Français par acquisition est négative. Il n'y a là rien d'anormal puisque le fait d'acquérir la nationalité française a pour conséquence la diminution

des effectifs du groupe des personnes de nationalité marocaine (disparitions positives, donc tout à fait logiques).

Rappelons que le tableau précédant ne concerne que les immigrés. Il ne prend pas en compte les autres personnes nées au Maroc. *Or on peut penser qu'être né ou non au Maroc est un critère solide : les personnes concernées disent très probablement la même chose d'un recensement à l'autre. Ce n'est pas le cas pour la nationalité qui est une notion plus floue.*

D'où le tableau 3 qui présente le bilan pour l'ensemble de la population qui a déclaré être née au Maroc.

Si les « disparitions » sont effectivement négatives quelle que soit la période intercensitaire quand il s'agit des immigrés, ce n'est plus vrai quand on considère l'ensemble de la population née au Maroc. Pour cet ensemble, les taux de « disparitions », qu'ils soient positifs ou négatifs sont assez faibles, inférieurs à 4%. En revanche les mêmes taux calculés pour les immigrés (qui forment en principe un groupe invariant (on reste toute sa vie immigré, que l'on acquière ou non la nationalité française) fluctuent beaucoup plus. Quant aux « disparitions » des personnes dites Françaises de naissance, elles sont tantôt positives (le taux dépassent 10% sur la période 1975-82) tantôt négatives, auquel cas faiblement.

La confrontation des effectifs de « disparitions » pour chaque groupe semble accréditer l'idée que des personnes qui se déclaraient immigrés à la date d'un recensement tendent à se déclarer Français de naissance à un recensement ultérieur.

TABLEAU 3 : LES « DISPARITIONS » DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES NÉES AU MAROC
(GÉNÉRATIONS 1955, G3)

Période	Âge	Effectifs des natifs du Maroc	Variation Intercensitaire	« disparitions »		
				Total	Dont Français de naissance	dont immigrés (total)
		1	2	3	4	5
1962-68	13	24 596	7 256	460	800	- 340
1968-75	20	26 645	12 049	-1 189	-93	- 1 096
1975-82	27	49 028	12 383	-827	2 745	- 3 572
1982-90	35	55 820	6 792	-1 676	-702	- 974
1990-99	44	57 589	1 769	789	1 523	- 734

On peut sommer les résultats sur plusieurs recensements, ce qui est une opération peut-être discutable (du fait notamment des allers et retours de certains migrants) mais qui permet au moins de limiter les effets des incertitudes liées au défaut de couverture inégal d'un recensement à l'autre. L'on voit alors le contraste entre le nombre des disparitions concernant la population dite Française de naissance et la population immigrée.

L'examen du tableau 4 appelle quelques commentaires :

- pour l'ensemble. À supposer que l'information « pays de naissance » soit fiable, ce qui est probable, des « disparitions » importantes peuvent être le signe de retour aux pays (cela est très net pour les Portugais et les Espagnols par exemple nés avant 1950), mais elles peuvent avoir pour cause des défauts de couverture à l'un des recensements (1975 ou 1999).
- pour les Français de naissance. S'agissant des personnes nées dans les pays d'Afrique où une communauté importante d'origine française a vécu, il peut y avoir une confusion dans les déclarations (des personnes en principe immigrées se déclarant Françaises de naissance).

- pour les immigrés. Les « *disparitions* » négatives sont surtout importantes pour les générations les plus jeunes originaires des pays d’Afrique et dans une moindre mesure de Turquie.

TABLEAU 4 : LES « DISPARITIONS » CONCERNANT HUIT NATIONALITÉS
(CUMUL SUR TROIS PÉRIODES INTERCENSITAIRES - 1975 À 1999 PAR GÉNÉRATIONS G9)

Pays de naissance	G 1937	G1946	G 1955	G 1964
Ensemble				
<i>Maroc</i>	18 860	16 896	-4 328	-14 539
<i>Algérie</i>	84 383	68 388	20 504	8 299
<i>Tunisie</i>	12 807	13 245	5 504	-3 416
<i>Turquie</i>	7 087	8 617	-1 629	-5 504
<i>Afrique*</i>	7 139	14 682	5 038	-10 487
<i>Espagne</i>	34 614	30 017	20 471	18 676
<i>Italie</i>	17 326	15 029	10 738	5 318
<i>Portugal</i>	57 947	60 696	14 250	15 770
Dont Français de naissance				
<i>Maroc</i>	2 527	2 812	7 577	1 592
<i>Algérie</i>	21 558	13 028	19 121	9 793
<i>Tunisie</i>	2 486	2 076	3 574	598
Afrique *	1 452	475	2 449	3 500
Dont Immigrés				
<i>Maroc</i>	16 333	14 084	-11 905	-16 131
<i>Algérie</i>	62 825	55 360	1 383	-1 494
<i>Tunisie</i>	10 321	11 069	1 930	-4 014
<i>Turquie</i>	7 067	8 676	-1 791	-5 405
<i>Afrique*</i>	5 687	14 207	2 589	-13 987
<i>Espagne</i>	35 592	30 559	19 709	18 047
<i>Italie</i>	18 678	16 118	10 546	4 691
<i>Portugal</i>	58 515	61620	15 155	16 387
* <i>francophone, sauf Maghreb</i>				

C - Les caractéristiques comparées des nouveaux arrivants et des personnes déjà installées en France

L’arrivée de nouveaux immigrés modifie sensiblement la composition de la population déjà en place. Les tableaux 5 et 6 comparent différentes catégories de population selon deux critères. L’un concerne le diplôme (avoir le niveau du baccalauréat), l’autre le ratio femmes/hommes.

La première constatation est que le niveau de diplôme des immigrés déjà présents en France est nettement inférieur à celui des personnes nées en France, ce qui n’est évidemment pas étonnant. La seconde constatation est que le niveau de diplôme des nouveaux arrivants est maintenant élevé. Il atteint même le niveau des Français pour certaines générations (personnes nées en 1967).

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DES PROPORTIONS (%) DE BACHELIERS AU FIL DES RECENSEMENTS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE GROUPE DE GÉNÉRATIONS

Génération (G3)							
	1931	1937	1943	1949	1955	1961	1967
<i>Immigrés marocains nouvellement arrivés</i>							
1968	2,7	2,7	4,7
1975	2,5	1,9	3,1	7,2	14,0	.	.
1982	2,9	4,2	4,6	8,0	26,1	33,8	.
1990	3,2	5,0	8,2	11,6	23,0	50,5	49,1
1999	8,9	14,1	14,5	11,2	21,0	35,5	44,4
<i>Immigrés marocains déjà présents</i>							
1968	3,5	3,9	5,4	1,7	.	.	.
1975	3,2	3,2	5,6	8,0	13,6	.	.
1982	3,6	3,7	5,6	6,7	18,1	22,8	.
1990	3,7	4,3	5,9	6,5	14,1	31,7	.
1999	7,2	7,8	10,0	9,9	16,9	32,7	35,7
<i>Personnes françaises nées en France</i>							
1968	10,5	14,3	17,0	2,9	.	.	.
1975	12,2	16,6	24,2	25,9	20,9	.	.
1982	12,3	16,9	25,1	27,5	29,1	29,7	.
1990	13,2	17,9	26,8	29,3	31,0	34,0	39,4
1999	12,9	18,3	26,8	29,9	32,7	36,3	42,5

TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DES RATIO FEMMES/HOMMES (%) AU FIL DES RECENSEMENTS SELON LE STATUT MIGRATOIRE ET LE GROUPE DE GÉNÉRATIONS

Génération (G3)							
	1931	1937	1943	1949	1955	1961	1967
<i>Immigrés marocains nouvellement arrivés</i>							
1968	26	21	25	65	95	102	109
1975	25	21	18	19	71	89	87
1982	56	54	66	70	110	124	90
1990	73	71	65	107	136	84	90
1999	85	93	165	156	203	120	90
<i>Immigrés marocains déjà présents</i>							
1968	29	25	27	70	93	96	106
1975	29	24	23	24	76	93	89
1982	34	32	33	37	112	114	93
1990	40	35	38	45	128	118	92
1999	55	44	43	50	140	128	97

D - Les enfants

La connaissance de la population issue de l'immigration est plus incertaine que celle de la première génération. Les enfants présents dans une famille sont susceptibles d'être déclarés au

recensement de différentes façons alors même qu'ils ont objectivement le même statut. Un enfant de 10 ans né en France de parents immigrés marocains peut, selon la déclaration qui est faite par les parents, être reconnu au recensement comme Français de naissance, Français par acquisition ou comme Marocain. Par ailleurs, il y a lieu de distinguer en fonction de la nationalité ou plutôt du statut du père et de la mère, ce qui complique encore les choses. Quant à la troisième génération, elle ne peut être appréhendée par le recensement, sauf peut-être de façon indirecte si l'on fait des hypothèses quant à la fécondité et aux migrations de retour.

Pour essayer d'y voir un peu plus clair, on examine la question des enfants issus de l'immigration sous deux angles³.

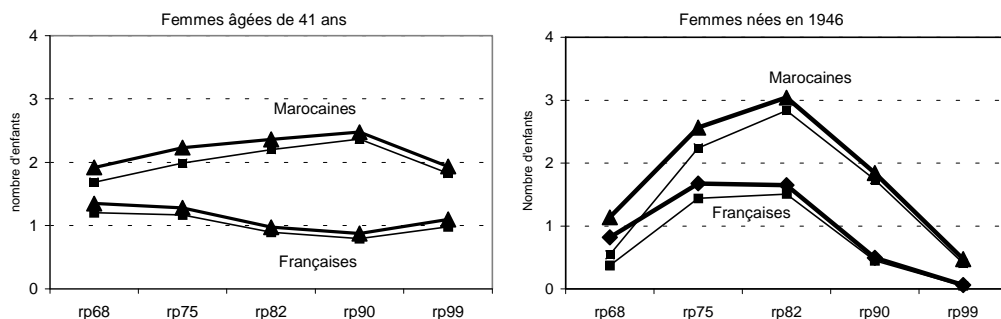
i - En regardant les enfants des femmes immigrées

On suit à différents âges de la vie d'une femme immigrée marocaine le nombre d'enfants qu'elle a en charge dans sa famille. L'indicateur n'est pas à proprement parler un taux de fécondité mais, en première approximation, il y ressemble.

On présente les deux graphiques suivants : l'un concerne les femmes nées en 1946, l'autre concerne les femmes âgées de 41 ans. Dans les deux cas, l'indicateur est calculé en rapportant le nombre d'enfants de moins de 15 ans au nombre de couples (courbe en gras), ou bien en rapportant au nombre total de femmes correspondant (ce qui inclut donc les femmes en situation monoparentale, et les personnes hors famille notamment).

Sur chaque graphique figurent deux couples de courbes. L'une des séries retrace l'évolution des enfants issus de familles marocaines (les deux parents sont des immigrés), dans l'autre cas, il s'agit de familles françaises (les deux membres sont nés en France). En première approximation, les courbes sont proches et évoluent de façon parallèle.

FIGURE 2 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS À CHARGE ÂGÉS DE MOINS DE 15 ANS



On ne doit pas oublier - et c'est toute la difficulté de l'analyse en la matière - que la composition des groupes se modifie dans le temps, surtout quand il s'agit de la population immigrée, du fait des arrivées et des départs du territoire national. On a vu en particulier à quel point les nouveaux immigrants ont des niveaux de diplôme différents de ceux qui sont déjà installés sur le territoire.

Que le nombre d'enfants soit nettement plus élevé chez les Marocaines que chez les Françaises n'étonne pas (le rapport est souvent de l'ordre de 2 à 1). En revanche le suivi comparé des courbes est un peu plus intéressant. Chez les Marocaines, le nombre maximum

³ Par convention, dans la suite du texte, les indicateurs concernent les enfants des familles âgés de moins de 15 ans. Des calculs semblables peuvent être faits pour les enfants vivant en famille par âge détaillé et regroupements jusqu'à 24 ans.

d'enfants a été atteint au recensement de 1982, chez les Françaises, l'indicateur, nettement inférieur, est stable sur deux périodes successives. La différence entre les courbes pour une même nationalité renseigne sur l'importance des femmes vivant hors famille sur le nombre moyenne d'enfants par femme.

Le suivi du nombre d'enfants à un âge donné est assurément plus facile à interpréter. À l'augmentation faible observée de 1962 à 1990 fait suite une brusque diminution de l'indicateur. Comme, à l'inverse, chez les Françaises, une légère augmentation apparaît au cours de la dernière période intercensitaire, on assiste à une réduction sensible des différences de comportement entre la population française et la population marocaine.

ii- En regardant la nationalité des enfants

Le point de vue est maintenant différent. On ne considère plus une génération (ou un âge donné), mais un ensemble plus vaste, formé en l'occurrence des femmes dont l'âge à chaque recensement est compris entre 20 et 60 ans.

TABLEAU 7 : DONNÉES SUR LES COUPLES (FEMMES ÂGÉES DE 20-59 ANS)

Recensement	Nombre de couples de 2 immigrés	Nb. moyen d'enfants <15 ans	% d'enfants déclarés Français de naissance	% d'enfants nés hors métropole	Couples mixtes Homme immigré	Couples mixtes Femme immigrée
	1	2	3	4	5	6
Marocaine						
1968	6320	2,49	17,7	59,4	5284	5924
1975	23285	2,40	7,5	48,7	9490	7490
1982	60200	2,55	7,1	33,1	16760	9876
1990	84332	2,60	15,2	21,5	25872	13060
1999	93845	1,68	34,7	10,1	38046	21785
Algérienne						
1968	33964	3,71	9,0	25,1	19388	5860
1975	66305	3,53	13,6	19,7	36005	7690
1982	97584	2,67	18,3	19,3	42348	11068
1990	95236	2,07	46,9	12,7	44056	18248
1999	75987	1,28	72,1	10,0	56129	31883
Tunisienne						
1968	12536	1,83	44,7	47,5	8720	7168
1975	22425	1,85	21,0	32,0	13175	7735
1982	33412	2,21	13,1	18,4	17912	8608
1990	36836	2,09	20,7	11,3	20488	7908
1999	31330	1,52	36,6	7,9	23045	7983
Turque						
1968	3368	0,37	52,8	37,5	3632	1376
1975	6220	1,61	4,0	74,9	2735	1090
1982	20332	2,59	4,2	52,3	3184	844
1990	35772	2,04	10,9	29,1	3564	996
1999	45807	1,54	29,7	11,1	7293	2886

Africaine						
1968	1168	1,74	22,0	47,6	1840	620
1975	5160	1,64	16,5	39,6	4410	1965
1982	13852	1,93	18,1	28,6	7228	3820
1990	23352	2,67	43,1	16,6	11620	8824
1999	32534	2,32	66,0	9,2	19940	18776

Notons que les chiffres de la Turquie en 1968 correspondent à une structure de population très différente de l'actuelle : il y avait alors une proportion élevée de personnes d'origine arménienne.

La partie gauche du tableau 6 concerne les couples formés de deux immigrés de même nationalité d'origine. La colonne (1) donne le nombre de couples, la colonne (3) donne la proportion d'enfants déclarés Français de naissance, la colonne (4) le pourcentage correspond à la part des enfants nés hors métropole. Les deux dernières colonnes donnent le nombre de couples mixtes, selon que l'homme ou la femme est d'origine immigrée.

Examinons à titre d'exemple la situation des immigrés d'origine marocaine.

Le nombre de couples ainsi constitués avoisine, au dernier recensement le chiffre de 94 000, ce qui correspond à une augmentation de plus de 10% par rapport au recensement précédent. De leur côté les couples mixtes sont en très forte augmentation, de l'ordre de 50% lorsque c'est l'homme qui est immigré marocain et de 90% quand c'est la femme. Le nombre d'enfants de moins de 15 ans issus de couples d'origine marocaine, qui oscillait lors des quatre derniers recensements autour de 2,5 enfants par femme a chuté subitement pour n'être plus que de 1,68.

Autre résultat intéressant : la proportion grandissante des enfants *déclarés français de naissance*. Elle double en 9 ans, pour atteindre 34,7%. Cet indicateur est à rapprocher du pourcentage d'enfants nés hors de métropole : celui-ci n'est plus que de 10,1%, ce qui signifie que 90% des enfants sont Français puisque nés sur le sol.

La lecture du tableau permet de voir combien sont différents les comportements des couples selon les nationalités. Ainsi, on voit comment, pour une proportion à peu près égale d'enfants nés en France (de 88 à 90%), la proportion des enfants déclarés de nationalité française varie considérablement : de 30% chez les Turques à 72% chez les Algériennes.

Bien entendu l'analyse devrait être approfondie. On a voulu surtout montrer l'étendue du champ des exploitations possibles.

E- La structure des familles

La fréquence des couples mixtes

La fréquence des couples mixtes est sans doute un indicateur pertinent en matière d'intégration. On présente donc un tableau donnant à deux dates, 1982 et 1999, la proportion des couples dont l'un ou l'autre membre est seul à être immigré au sein du couple. Les pourcentages figurent pour la population âgée de 20 à 59 ans d'une part, de 25 à 34 ans d'autre part.

TABLEAU 8 : PROPORTION (EN % PARMIS LES COUPLES DONT AU MOINS L'UN DES CONJOINTS EST IMMIGRÉ) DE COUPLES MIXTES, SELON LE PAYS D'ORIGINE

Origine	Hommes				Femmes			
	20-59 ans		25-34 ans		20-59 ans		25-34 ans	
	1982	1999	1982	1999	1982	1999	1982	1999
Maroc	21,8	28,8	19,5	45,7	28,8	18,8	10,1	29,6
Algérie	30,3	42,5	29,5	65,2	10,2	29,6	10,2	54,9
Tunisie	34,9	42,4	31,7	53,3	20,5	20,3	13,5	21,4
Turquie	13,5	13,7	7,8	12,0	4,0	5,9	2,6	6,2
Afrique	34,3	38,0	33,7	40,8	21,6	36,6	18,8	41,8

Plusieurs résultats significatifs apparaissent :

- quand l'homme est un immigré vivant en couple, le conjoint est français dans 42% des cas si l'homme est Algérien ou Tunisien. Le pourcentage est un peu plus faible s'il est Africain et devient plus bas encore s'il est Marocain ou Turc (13,7%). La progression est particulièrement forte chez les Algériens.
- les femmes d'origine immigrée sont nettement moins souvent en couple avec un Français. C'est le cas tout particulièrement des femmes turques (5,9%). La symétrie des comportements n'est observée que chez les Africaines : 37% des femmes et 38% des hommes ont un conjoint français. La progression de l'indicateur n'est pas la règle.

La partie droite du tableau donne les mêmes pourcentages relatifs à un groupe d'âge plus homogène puisqu'ils concernent les personnes âgées de 25 à 34 ans. Les évolutions sont généralement beaucoup plus rapides, avec 65% des hommes d'origine algérienne et 55% des femmes. En revanche les pourcentages ne bougent pratiquement pas chez les Turcs et ne croissent que modérément chez les Africaines.

Les femmes vivant hors d'une famille et les femmes en situation monoparentale

On isole ces deux catégories de population. Les personnes vivant *hors d'une famille* peuvent ou non être seules dans leur logement. Ces personnes hors famille - il peut s'agir de personnes ayant des liens de parenté ou non - sont nombreuses notamment chez les jeunes au cours des études (tableau 8).

TABLEAU 9 : LES FEMMES VIVANT HORS FAMILLE OU EN SITUATION MONOPARENTALE (EN %)

Origine	Hors famille				Monoparentale			
	25-29 ans		30-34 ans		25-29 ans		30-34 ans	
	1982	1999	1982	1999	1982	1999	1982	1999
Françaises	55,8	74,2	11,6	18,3	3,6	4,8	5,6	8,2
Maroc	35,4	71,7	6,7	16,4	2,0	6,3	3,2	10,3
Algérie	55,0	73,2	7,0	18,2	4,2	7,7	4,4	11,8
Tunisie	37,2	71,0	6,6	13,2	2,0	5,6	3,4	7,9
Turquie	23,8	47,6	2,3	5,5	0,7	4,3	1,1	4,9
Afrique	42,8	65,5	16,1	16,9	3,5	10,0	8,1	15,3

On distingue deux groupes d'âge. Chez les plus jeunes, plus de deux femmes sur trois vivent hors d'une famille ; les taux des immigrés tendant à se rapprocher des taux nationaux. Les femmes turques font exception puisque seulement 48% vivent hors famille. Chez les femmes de 30 à 34 ans, la progression est particulièrement forte sauf chez les Africaines qui avaient déjà des taux proches de ceux des françaises.

La propension à vivre en *situation monoparentale* est de plus en plus fréquente. Entre 25 et 29 ans, seules les femmes turques sont moins souvent dans cette situation et l'écart avec les Françaises est bien faible (4,3% contre 4,8%). Le rythme de croissance est très rapide, passant de 0,7% en 1982 à 4,3% en 1999. Ce sont les femmes africaines qui sont de loin le plus souvent en situation monoparentale. Les pourcentages pour les personnes de 30 à 34 ans sont nettement plus élevés, mais la hiérarchie des nationalités n'est pas très différente.

Deuxième partie : Suivi par génération versus par âge

L'analyse longitudinale est sans doute utile mais elle ne saurait se suffire à elle-même, ne serait-ce que parce que les interprétations qui peuvent être effectuées ne sont pas toujours immédiates. L'analyse transversale s'impose également en complément de la précédente.

Dans ce chapitre, on cherche à faire apparaître *simultanément* les résultats des deux démarches d'analyse, l'objectif étant d'essayer de bien mettre en évidence ce qui distingue les populations immigrées de la population d'origine française pour quelques variables essentielles.

Le choix des variables est un peu arbitraire et l'exercice est d'abord de méthode. Il s'agit plutôt de tester la démarche avant de la généraliser éventuellement à d'autres variables si elle s'avère utile à la compréhension des phénomènes d'« intégration » de la population immigrée. Cette mise en forme des données en séries doit permettre par exemple d'associer dans une perspective historique les séries sur l'emploi et le chômage aux conjonctures économiques et aux règlements migratoires.

Les tableaux qui suivent ont la même structure. Pour un critère donné (le taux de chômage par exemple), on présente en colonne les six derniers recensements.

En ligne apparaissent deux groupes de résultats :

- pour l'analyse longitudinale : suivi pour les personnes nées en 1945 (G5, donc nées entre 1943 et 1947).
- pour l'analyse transversale (regroupement de cinq âges détaillés) : à 23 ans (en fait de 21 à 25 ans), à 37 ans (en fait de 35 à 39 ans), à 55 ans (en fait de 53 à 57 ans).

Pour chaque groupe, deux lignes apparaissent : l'une concerne les immigrés marocains, et l'autre les Français de naissance.

Par construction, les séries transversales et longitudinales se « croisent » : les données en colonne dans les cases grisées sont alors identiques.

Enfin, on présente des résultats comparés concernant le ratio d'emploi (nombre de personnes ayant un emploi par rapport à la population totale) pour huit nationalités. Une page de graphiques pour les générations nées en 1945, une page pour les personnes âgées de 37 ans.

Être chômeur

Soulignons tout d'abord que le taux de chômage tel qu'il est calculé habituellement (rapport entre le nombre d'actifs occupés et le nombre total des actifs) est mal adapté à l'analyse dès lors que les catégories étudiées présentent des taux d'activité peu élevés (les immigrés et notamment les femmes immigrées, les jeunes de moins de 25 ans sont dans ce

cas). C'est pourquoi on préfère au taux utilisé traditionnellement un ratio obtenu tout simplement en ramenant le nombre de chômeurs à la population totale.

TABLEAU 10 : POURCENTAGE DE LA POPULATION AU CHÔMAGE

		RP62	RP68	RP75	RP82	RP90	RP99
Nés en 1945	Marocains	4,4	3,3	3,2	7,9	14,4	20,3
	Français	0,7	2,1	2,2	3,8	5,7	7,6
23 ans	Marocains	2,6	3,3	3,7	10,9	22,5	25,5
	Français	1,1	2,1	4,3	11,2	13,6	14,2
37ans	Marocains	2,1	2,8	2,7	7,9	13,3	21,4
	Français	0,5	0,9	1,6	3,8	7,1	8,8
54 ans	Marocains	.	5,0	4,3	9,7	16,0	20,3
	Français	0,6	1,1	1,5	3,5	6,2	7,6

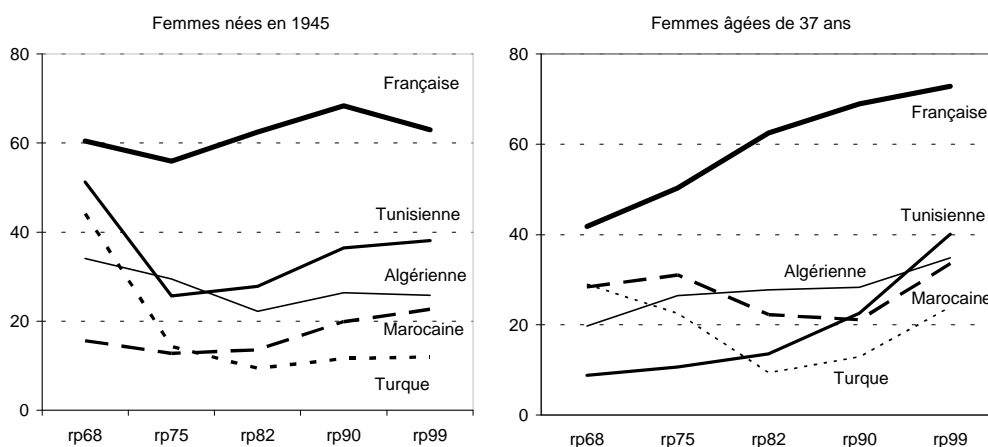
Si l'on suit la génération née en 1945, on constate que l'écart de taux s'accroît entre les deux communautés, tant en valeur absolue qu'en valeur relative (en 1999, le taux de chômage est presque trois fois plus élevé chez les Marocains).

Par âge les écarts sont également très importants. Toutefois, à 23 ans, les taux de chômage étaient voisins jusqu'en 1982 ; ce n'est qu'ultérieurement que les écarts se sont creusés : 17 ans plus tard, les taux varient du simple au double. Chez les personnes de 37 ans, l'augmentation est de 7 points entre 1990 et 1999 pour les Marocains, de seulement 1,7 point pour les Français.

Le taux d'emploi des femmes

On propose deux graphiques montrant l'évolution de l'emploi des femmes pour quatre pays d'origine. L'un concerne l'évolution relative aux personnes nées en 1945 (G5), la seconde concerne les personnes ayant 37 ans. Les séries sont comparées aux mêmes valeurs relatives aux femmes nées en France.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITÉ FÉMININE



Les taux d'activité des femmes au fil des années évoluent généralement peu, du moins depuis 1975. Quand, après 50 ans, la propension à occuper un emploi commence à diminuer

chez les Françaises, elle reste stable ou augmente dans les autres groupes. La propension à travailler reste toujours très faible chez les Turques.

Le rattrapage des taux est très en retrait par rapport à ceux de la population française. Ceux-ci ayant dépassé le seuil des 70% n'augmentent plus que faiblement. En revanche, les taux des quatre populations d'origine immigrée s'accroissent très vite : ceux de la population d'origine tunisienne plus rapidement encore.

Conclusion

La prise en compte de la perspective historique s'impose si on veut disposer d'une vision dynamique de l'immigration.

On a cherché à comparer les résultats issus des recensements successifs et à voir dans quelle mesure les données peuvent s'enchaîner de façon cohérente. Il apparaît assurément des anomalies dont il ne faut sans doute pas ignorer l'existence. En dehors des problèmes de couverture (la proportion d'omissions est plus grande dans la population d'origine étrangère que dans la population française), il y a probablement des anomalies de codification. Même si un examen plus attentif de la cohérence des résultats est souhaitable, il est cependant acquis que les séries historiques sont éloquentes.

Une réflexion sur les liens entre la conjoncture économique, les réglementations migratoires et certains indicateurs présentés en séries historiques devraient permettre de donner un éclairage expliquant les différentes phases de l'insertion des immigrés dans la société.

Tous ces résultats étant disponibles au niveau départemental et beaucoup l'étant au niveau communal, des analyses ultérieures devraient permettre de faire apparaître des composantes territoriales pertinentes, ce qui ouvre un champ d'analyses complémentaires.

Enfin, la mise en œuvre du nouveau recensement devrait permettre le suivi annuel d'une série d'indicateurs mettant en évidence l'évolution de l'intégration des immigrés. Les graphiques proposés devraient donc pouvoir être mis à jour annuellement.

BIBLIOGRAPHIE

- BORREL Catherine et TAVAN Chloé - La vie familiale des immigrés - INSEE - France, portrait social 2003/2004
- Cent ans d'immigration, étrangers hier, français aujourd'hui - INED Collection Travaux et documents n°131 - 2003
- INSEE - Regards sur l'immigration depuis 1945 - synthèses n°30 - octobre 1999
- Revue française des affaires sociales - Circulations migratoires - La Documentation française n°2 - avril 2004
- TOULEMON Laurent - La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelles approches - INED - Population et sociétés n°400, avril 2004
- TRIBALAT Michèle - Une estimation des populations d'origine étrangère en France - INED - Population n° 1, 2004

Des informations sur le fichier Saphir (fichier qui réunit l'ensemble des informations contenues dans les fichiers des exploitations par sondage des six derniers recensements français) pourront vous être communiquées en contactant l'auteur de cette communication.